

REGIE ELECTRIQUE DE TIGNES

La Combe Folle - B.P.52 - 73322 TIGNES Cedex - ☎04 79 06 37 60 - 📠04 79 06 56 81

Tignes, 28 .10.24

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE DAET 24M6001 Aiguille percé.

Réseaux Electriques existants

Réseau HTA 240 mm² entre palafour et Aiguille percé Bas.

Mettre en sécurité les réseaux à proximité et impacter par le chantier.

Travaux à faire :

Réaliser le déroutage de deux câbles HTA. 150 mm² HN33.

Réaliser jonction et extrémité HTA

Réaliser la pose de deux cellules interrupteur HTA au niveau de la Gare d'arrivée.

Réaliser la terre des masses et boucle équipotentiel et respect des valeurs en vigueur.

Réalisation d'un poste C13-100.

Valeur de TC et de régalage validé ultérieurement.

Alimentation d' du 48 V et du Sépam

Câblage des TC avec du HN 33S34 Calibre TC définie ultérieurement.

Retourner le recollement en classe A

Réceptionner le câble HTA

Essai de réglage du disjoncteur et respect de la sélectivité.

Contrôle conformité DR151 et Rapport final

Voir les fiches Séquéc.

Tous les travaux ci-dessus sont à la charge du demandeur et doivent être réalisés par une entreprise habilitée au travail sur réseaux électriques.

La Régie Electrique effectuera les différentes manoeuvres pour la mise hors tension des réseaux électriques ainsi que les manoeuvres de reprises après travaux.

La Régie Electrique de Tignes effectuera les mises en service après réception des travaux (remises d'ouvrages, plan de récolement informatisé *, contrôle de conformité du poste HT/BT par un organisme agréé).

La mise en service des compteurs se fera dès réception des certificats de conformités (CONSUEL).

*Les plans "après exécution" (précision correspondant à l'échelle 1/1000) au format AUTO CAD DXF et dans les coordonnées utilisées par la Régie Electrique.



Annexe à la réponse au demande de certificat et
Au demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire)
Raccordement électrique

Commune de Tignes

Demande N°

Nom :

Raccordement électrique :

- Instruction terminée
 Instruction incomplète par manque des pièces dans la demande de permis
 Instruction partielle : la réponse complète sera transmise sous trois semaines

Raccordement électrique :

Les modalités concernant les raccordements aux réseaux électriques de distribution ont changé au 1^{er} janvier 2009. Le barème de raccordement de la Régie est consultable à l'accueil et sur www.tigneslec.com

Le raccordement est constitué d'un branchement et éventuellement d'une extension au réseau.

Le branchement et l'extension seront facturés :

- au forfait (<36kVA et < 100m) ou sur devis (autres cas)

40% des coûts de votre branchement seront financés par la Régie électrique de Tignes au travers des tarifs d'utilisation des réseaux de distribution. 60% des coûts de votre branchement sont facturés au demandeur du raccordement.

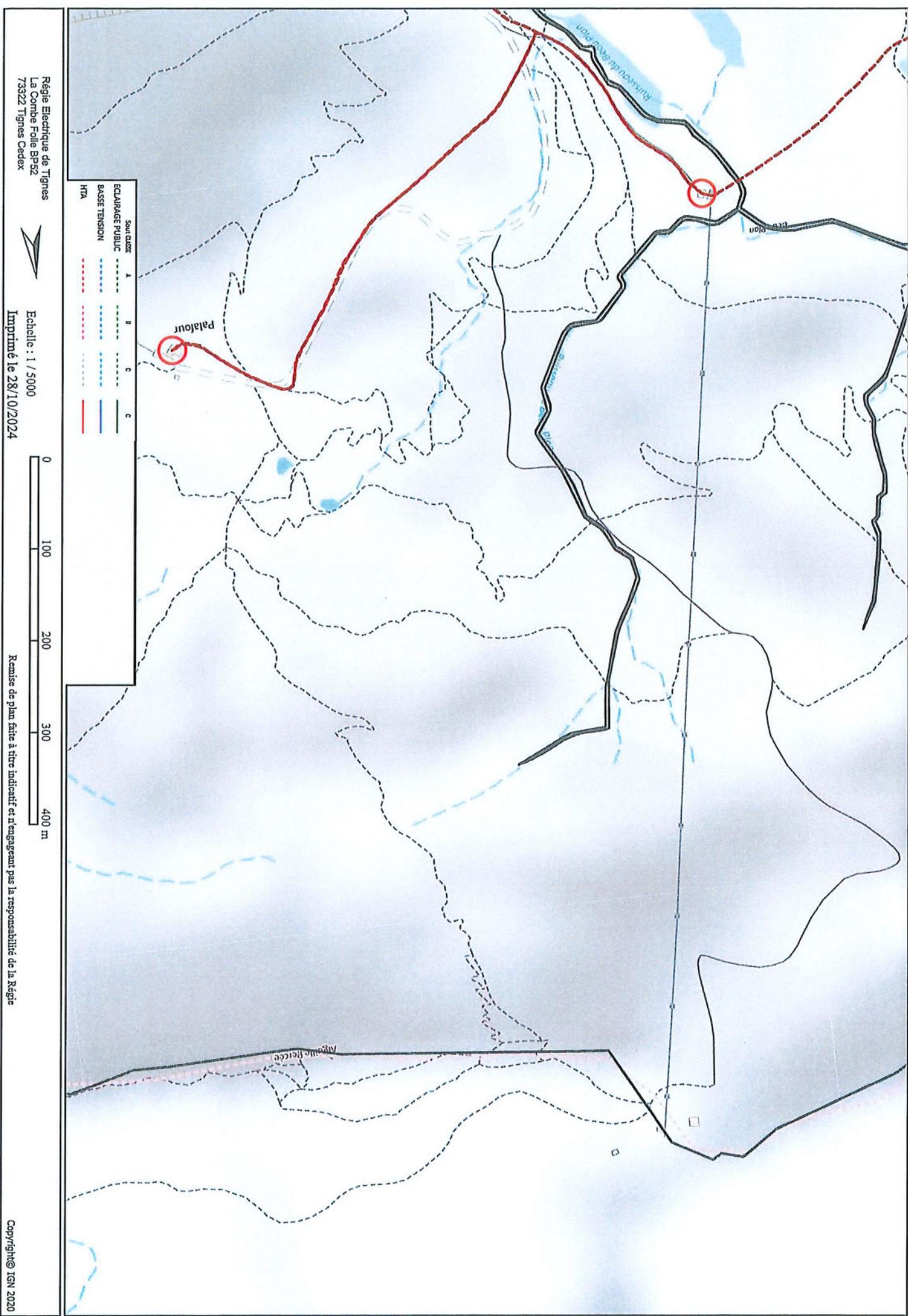
Le raccordement nécessitera une extension ? non oui

Nature de l'extension :

- | | | | |
|--------------------------------|-------------------------------------|-----|---------------------------|
| - renforcement réseau HTA | <input type="checkbox"/> | oui | - longueur : |
| - création réseau HTA | <input checked="" type="checkbox"/> | oui | - longueur : 3,2 km |
| - création poste HTA/BT | <input checked="" type="checkbox"/> | oui | 13 - 100 |
| - renforcement de poste HTA/BT | <input type="checkbox"/> | oui | - |
| - renforcement réseau BT | <input type="checkbox"/> | oui | - longueur : |
| - création réseau BT | <input type="checkbox"/> | oui | - longueur : |

Le projet nécessite un déplacement de réseau existant ? non oui

réseau HTA



Régie Electrique de Tignes
 La Combe Folle BP52
 73322 Tignes Cedex

Echelle : 1 / 5000
 Imprimé le 28/10/2024

Remise de plan faite à titre indicatif et n'engageant pas la responsabilité de la Régie

Copyright© IGN 2020

